

Commission des Relations internationales et des
Questions européennes, des Affaires générales, des
Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de
santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle
des communications des membres du Gouvernement et
des Dépenses électorales du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2018–2019

7 JANVIER 2019

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 7 JANVIER 2019 (APRÈS-MIDI)

—

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 82 du règlement)	3
1.1	Question de Mme Patricia Potigny à M. Rudy Demotte, ministre-président, chargé de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, intitulée «Sous-quotas pour 2019»	3
1.2	Question de M. Philippe Henry à M. Rudy Demotte, ministre-président, chargé de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, intitulée «Suivi de la proposition de résolution interparlementaire sur la politique climatique de la Belgique»	4
1.3	Question de M. Hamza Fassi-Fihri à M. Rudy Demotte, ministre-président, chargé de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, intitulée «Soutien à la mobilité avec l'Afrique»	6
1.4	Question de Mme Hélène Ryckmans à M. Rudy Demotte, ministre-président, chargé de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, intitulée «Objectifs et moyens d'action pour les droits des femmes à la suite de la suppression du ministère des droits des femmes»	7
1.5	Question de Mme Hélène Ryckmans à M. Rudy Demotte, ministre-président, chargé de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, intitulée «Enquête de l'AJP "Être femme et journaliste en Belgique francophone"»	9
1.6	Question de Mme Hélène Ryckmans à M. Rudy Demotte, ministre-président, chargé de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, intitulée «Élections en République démocratique du Congo»	11
1.7	Question de Mme Hélène Ryckmans à M. Rudy Demotte, ministre-président, chargé de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, intitulée «Recrutements au sein de WBI»	12

Présidence de Mme Anne Lambelin, présidente.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 15h40.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Patricia Potigny à M. Rudy Demotte, ministre-président, chargé de l’Égalité des chances et des Droits des femmes, intitulée «Sous-quotas pour 2019»

Mme Patricia Potigny (MR). – Le 7 mars 2018, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles avait décidé que le sous-quota pour la médecine générale s’élèverait à 43 % et non plus à 32 %, afin de répondre aux inquiétudes liées à la pénurie de médecins généralistes dans la partie francophone du pays. Pourriez-vous faire le point sur la concrétisation, en 2018, de cette décision dans nos facultés? Sommes-nous parvenus à respecter ce quota? L’attractivité de la médecine générale a-t-elle augmenté durablement?

Comme vous le précisiez, Monsieur le Ministre-Président, la fixation de sous-quotas par la Fédération Wallonie-Bruxelles ne constitue pas une obligation légale. Selon vous, les questions de santé publique et de sécurité sociale, quand il s’agit de fixation des mécanismes globaux, n’ont de sens qu’à l’échelon fédéral. Vous possédez d’ailleurs une bonne expertise en la matière. Toutefois, le contingentement est actuellement une compétence morcelée et il s’agit d’en tirer parti de manière sereine et en bonne entente avec la commission de planification avec qui le partage des chiffres et de la méthode utilisée semble ne poser aucun problème.

Vous évoquiez une réflexion avec les Régions afin de fixer les quotas pour 2019 et les années à venir. Pourriez-vous faire le point sur les conclusions de ce groupe de travail? Par ailleurs, vous estimiez que la création de groupes de travail sur les sous-quotas impliquerait, à terme, que les quotas soient déferés aux entités fédérées. Êtes-vous toujours dans le même état d’esprit, pas vraiment demandeur d’un tel transfert de compétences qui pourrait amener, par la suite, une discussion sur les dépenses?

La Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle transmis proactivement les besoins, faibles, mais peut-être mal connus, de la commission de planification à l’État fédéral? Il ressort du rapport de 2016 de l’Office de la naissance et de l’enfance (ONE) que 1 000 médecins généralistes, gynéco-

logues et pédiatres font partie des équipes de terrain et travaillent quotidiennement avec les volontaires lors des consultations. En outre, depuis le 1^{er} janvier 2015, l’ONE s’occupe également de la promotion de la santé à l’école (PSE). Existe-t-il d’autres secteurs propres à la Fédération Wallonie-Bruxelles qui devraient être mieux chiffrés et pris en considération lors de la planification médicale au niveau fédéral?

M. Rudy Demotte, ministre-président, chargé de l’Égalité des chances et des Droits des femmes. – Avant tout, les doyens m’ont assuré que les sous-quotas d’étudiants en médecine générale sur l’ensemble des étudiants en médecine ont été atteints. Il a même été dépassé. En effet, alors que l’arrêté fixait un pourcentage minimal de 43 % en médecine générale, le chiffre agrégé de 46,2 % a été atteint par les facultés de médecine de nos trois universités.

Pour ce qui est de l’attractivité de la médecine générale, vous savez que la problématique est elle-même large: ce n’est malheureusement pas avec la fixation de sous-quotas que notre Fédération y apportera une solution. Comme vous, je pars du principe qu’il faut travailler de manière sereine avec la commission de planification. Depuis la sixième réforme de l’État, la commission a continué à fournir les chiffres aux entités fédérale et fédérées: souvenez-vous que nous nous demandions si nous n’allions pas constituer nos propres banques de données chiffrées.

La méthode de calcul des quotas de la commission est, bien sûr, perfectible. La commission le reconnaît elle-même. En effet, dès le début de la législature, la question du contingentement a été au centre des discussions entre la ministre fédérale de la Santé et notre ministre de l’Enseignement supérieur, qui a obtenu qu’un cadastre dynamique soit établi.

Dans la pratique, on se sert d’un algorithme – en l’occurrence, un modèle mathématique de projection des effectifs médicaux qui est certes améliorable. La commission a d’ailleurs elle-même demandé au Centre fédéral d’expertise des soins de santé (KCE) de rédiger un rapport d’évaluation de son modèle pour suggérer des pistes d’amélioration. Cette étude, qui date de 2017, porte pour titre «*Planifier l’offre de médecins en Belgique: modélisation mathématique ou décision stratégique?*».

Le SPF Santé publique a également demandé un rapport sur ce sujet. Ce rapport final de juillet 2018 s’intitule «*Pour une étude d’éléments concrets permettant d’affiner, de rationaliser et d’objectiver davantage le processus de planification de la force de travail en Belgique*» et vient d’être présenté à la commission de planification.

La consultation des autres entités a bel et bien eu lieu et débouche sur la décision d’adresser un courrier commun à la ministre fédérale de la Santé publique et des Affaires sociales. Ce cour-

rier, daté du 28 juin et cosigné par Mme Jodoigne, MM. Gosuin, Vanhengel et Vandeurzen, Mme Greoli et moi-même, n'a pas encore reçu de réponse. Nous y demandons de modifier la composition de la commission de planification pour tenir compte de la dernière réforme de l'État.

Cette demande est motivée par plusieurs éléments. D'abord, parce que la commission livre des chiffres qui concernent la compétence des sous-quotas, déferée aux entités fédérées. Ensuite, parce que la Communauté flamande et la Communauté Wallonie-Bruxelles sont représentées, mais seulement pour l'enseignement supérieur. Les autres entités chargées de questions de santé ne sont d'ailleurs pas du tout représentées.

De son côté, l'étude supervisée par le KCE recommande des améliorations telles que l'ajout de nuances dans l'estimation de l'activité des médecins, la prise en compte des nouveaux modes d'organisation du travail, tels que les cabinets en groupe, ou encore l'intégration de plus de variations dans les caractéristiques de la population (vieillesse, etc.), l'augmentation du nombre de détails repris dans les relevés, l'estimation des densités médicales sur le territoire au sein d'une région ou d'une province, en tenant compte de la nature territoriale. En effet, on ne se déplace pas de la même manière dans une concentration urbaine qu'en région rurale.

Les signataires de ce courrier demandent un travail de collaboration avec la commission de planification et les entités fédérées. Il faudra viser non seulement les responsables des sous-quotas que nous sommes, mais aussi les responsables de l'organisation des soins dans certains secteurs, notamment les soins de première ligne. Les expertises liées à ces différentes compétences sont complémentaires. Je parlais de vision générale tout à l'heure. C'est la raison pour laquelle le dialogue est incontournable dans ce dossier. Les points précis que je vais vous énumérer sont absolument indispensables pour nous. Il faut organiser l'échange d'expertises et de données chiffrées entre les administrations. C'est ce que je sous-entendais par le raisonnement sur la modification de l'algorithme. Il faut réviser les missions et modes de fonctionnement de la commission et élargir la composition de la commission de planification puisque la dernière définition de sa composition date de 1996.

Je terminerai en évoquant la proactivité de notre Fédération Wallonie-Bruxelles en ce qui concerne la remise des chiffres. Les secteurs que vous citez dans la médecine scolaire et la médecine préventive de l'ONE sont hors quotas. Toutefois, ils sont également connus et ont été rapportés à la commission.

Mme Patricia Potigny (MR). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour votre réponse très complète. Je me réjouis que les sous-quotas appliqués à la médecine générale aient été dépassés. Je

considère d'ailleurs cette évolution comme un signe encourageant.

Le cadastre dynamique que vous évoquez est également important et pertinent, car il apporte des éclaircissements sur la fixation des sous-quotas. Je resterai attentive à l'évolution de ce dossier et reviendrai vers vous pour prendre connaissance des suites données aux demandes adressées à la commission de planification par les organes concernés.

1.2 Question de M. Philippe Henry à M. Rudy Demotte, ministre-président, chargé de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, intitulée «Suivi de la proposition de résolution interparlementaire sur la politique climatique de la Belgique»

M. Philippe Henry (Ecolo). – Lors de la séance plénière du 28 novembre dernier, notre Parlement a également adopté la résolution interparlementaire sur la politique climatique de la Belgique. Je dis «également», car si, au départ, cette résolution a été élaborée au niveau du parlement fédéral et des parlements régionaux, de nombreuses compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont concernées. Je rappelle que, de la même façon, notre Parlement avait adopté l'accord de coopération portant adhésion de la Belgique à l'accord de Paris sur le climat.

Lors de la discussion de cette résolution interparlementaire, vous aviez rappelé, Monsieur le Ministre-Président, l'importance des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles quant aux enjeux climatiques. Vous aviez indiqué votre volonté d'élaborer un tableau de bord transversal afin de déterminer, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le suivi des actions liées à la lutte contre le réchauffement climatique.

Depuis cette discussion, s'est tenue, au niveau international, la COP24 dont les conclusions ont été assez décevantes. La question climatique a aussi suscité de nombreuses mobilisations, notamment dans notre pays. De mauvaises nouvelles, désormais récurrentes, ont été enregistrées quant à l'aggravation du réchauffement climatique et la progression de l'accumulation des émissions.

En outre, une nouvelle résolution, visant à ce que l'Union européenne soit plus ambitieuse et à ce que la Belgique mette en œuvre des actions plus fortes en matière de climat, a d'ailleurs été adoptée au Parlement de Wallonie et au parlement fédéral, et est en cours de discussion au Parlement bruxellois.

Je reviens à nos compétences sur ce sujet d'actualité fort urgent au regard de la gravité des constats. Bien que la présente législation prenne fin dans quelques mois, la Fédération Wallonie-Bruxelles peut encore initier certaines actions et

surtout un mode de gouvernance en matière climatique. Nous devons voir comment établir un réel plan d'action dans les différentes compétences, assorti d'indicateurs et de mesures phasées dans le temps, afin de s'inscrire progressivement dans un système de suivi régulier.

Si la question climatique va certainement nous mobiliser ces vingt prochaines années, voire plus, la Fédération Wallonie-Bruxelles doit dès aujourd'hui se préoccuper d'impliquer les jeunes, notamment les étudiants, et les préparer aux évolutions liées à cette question.

Monsieur le Ministre-Président, avez-vous pu avancer sur ce projet d'une gouvernance climatique à l'échelle de notre Fédération? Un plan d'action a-t-il été discuté au sein du gouvernement? Quels sont vos objectifs et échéances d'ici la fin de la législature? Quelle méthode de travail souhaitez-vous suivre? Une liste de mesures a-t-elle été adoptée? Quelles actions pourraient être mises en œuvre durant la présente législature?

M. Rudy Demotte, ministre-président, chargé de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – La résolution interparlementaire sur le climat et la mise en œuvre des recommandations dans le cadre des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles retiennent ma meilleure attention.

Cette préoccupation majeure nous est commune. En témoignent, mieux que tous les discours, les diverses initiatives prises dans ce domaine avant l'adoption de cette résolution. Sans prétendre en faire un relevé exhaustif, je tiens toutefois à mentionner différents projets déployés sous cette législature, notamment dans les cantines scolaires, afin de favoriser la confection de repas équilibrés issus de circuits courts tout en y améliorant l'accès.

Par ailleurs, je mentionnerai le projet de décret porté par le ministre Flahaut, destiné à promouvoir la passation de marchés publics durables dans le cadre des politiques communautaires et de manière transversale. L'idée est d'imposer l'élaboration, au début de chaque législature, d'un plan d'actions du gouvernement qui devrait être présenté au Parlement. Ce plan fixerait notamment des objectifs de référence chiffrés et définissant le volume de marchés à passer dans cet esprit, en incluant des clauses sociales, environnementales ou éthiques, et si possible les trois. Ce mécanisme permettra d'amener les pouvoirs adjudicateurs qui relèvent des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles à atteindre précisément les objectifs précités.

Le dispositif prévoit également la désignation, au sein de chaque organisme relevant de son champ d'application, d'une personne relais formée au développement durable et plus particulièrement avec une orientation relative à la préoccupation climatique. Le texte est en cours de révision, à la suite de l'avis émis par le Conseil d'État, qui a

notamment soulevé la question du véhicule juridique adéquat pour concrétiser les objectifs poursuivis.

Cet outil devra sans doute être amélioré au fil du temps, mais il pose les bases d'une prise en considération systématique des dimensions sociales et environnementales dans le travail quotidien de nos agents, ainsi d'ailleurs que dans tout échange entre notre institution et les opérateurs ou prestataires de services qui œuvrent pour elle.

Enfin, vous n'ignorez pas qu'une direction du développement durable a été créée au sein même du service général du ministère. Déjà pleinement opérationnelle, cette direction s'est vu confier deux missions. La première est de favoriser constamment la prise en compte du développement durable dans le fonctionnement du ministère lui-même et dans l'exercice dérivé de ses compétences. La seconde vise à faire du ministère une organisation exemplaire au niveau du développement durable, en s'assurant notamment du suivi et de la mise en œuvre du plan de développement durable, en contribuant à la gestion du changement au sein de l'organisation, c'est-à-dire en étant attentif aux évolutions structurelles du changement.

Ce service sera donc fort logiquement chargé du suivi opérationnel de la résolution «Climat». Concrètement, j'ai invité la direction du développement durable, en étroite collaboration avec tous les départements du ministère, à identifier, au départ des recommandations formulées dans la résolution, une liste d'actions encore réalisables sous cette législature, en tenant compte du calendrier qui s'impose à nous, et, le cas échéant, des budgets disponibles pour l'année 2019. J'ai également appelé la direction à formuler au gouvernement, d'ici la fin de ce mois, une proposition reprenant les actes à poser pour concrétiser ces actions et leurs modalités de mise en œuvre.

Plus largement, il me semble essentiel qu'une réflexion globale et participative soit lancée sans plus attendre sur les projets qui pourraient être mis en œuvre. Cette réflexion doit être menée en interne, au ministère, mais elle doit aussi être élargie à l'ensemble des organismes d'intérêt public, des acteurs et des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je compte ainsi inviter l'administration à lancer, dans les mois qui viennent, des états généraux des enjeux de développement durable dans les compétences communautaires. Tant les associations spécialisées que les fédérations représentatives de chaque secteur pourraient s'y exprimer afin de définir les initiatives utiles et la manière dont la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait les soutenir à court, moyen et long terme.

J'espère, Monsieur le Député, que ces quelques éléments vous démontrent que nous ne sommes pas dans une position attentiste. Nous avons même fait montre de volontarisme et d'une

proactivité avec laquelle le gouvernement doit encore poursuivre l'action qu'il mène en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique et les rejets de CO₂. En effet, même si les délais sont très serrés, personne ne peut non plus nier l'urgence de commencer à y apporter des réponses ou, à tout le moins, de les ébaucher.

M. Philippe Henry (Ecolo). – Des initiatives ont été prises et il était temps! Il est grand temps également que nous comprenions que les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont aussi importantes, surtout à long terme, pour agir contre le réchauffement climatique.

Dans une dizaine d'années, les jeunes d'aujourd'hui seront des acteurs majeurs dans la gestion des différents secteurs de la société, occupant une diversité de métiers. Nous devons être capables de relever ce défi. Il est essentiel que la Fédération Wallonie-Bruxelles s'implique, dans la gestion de ses bâtiments, par exemple, en favorisant des marchés publics durables, mais aussi dans le contenu de ses politiques, dans l'enseignement, la formation, la culture ou le sport. Cette préoccupation doit être transversale.

Je prends bonne note de votre volonté d'organiser des états généraux. Espérons qu'ils suscitent une large participation et que les conclusions des débats seront satisfaisantes et utiles.

Enfin, je vous encourage à mettre en place un processus de suivi, un tableau de bord, comme un rapport annuel comprenant des indicateurs, pour que le gouvernement et le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles puissent examiner régulièrement, action par action, les évolutions dans les différents secteurs. Ainsi, lors de la prochaine législature et au fil des années, nous pourrions mesurer l'état de la situation. C'est la seule manière d'avancer progressivement sur ce long chemin qu'il nous reste à parcourir.

1.3 *Question de M. Hamza Fassi-Fihri à M. Rudy Demotte, ministre-président, chargé de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, intitulée «Soutien à la mobilité avec l'Afrique»*

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH). – Dans le journal *«Le Soir»* du 15 décembre dernier, une enquête était consacrée à la mobilité de nos étudiants à destination de l'Afrique. Elle recensait un réel attrait pour ce continent vu l'évolution des départs pour des pays tels que Madagascar, le Sénégal, le Cameroun, la République démocratique du Congo (RDC), le Rwanda ou encore le Burkina Faso.

Le discours des personnes interrogées par le journal semblait se résumer au fait que les échanges avec ces pays ont longtemps été considérés sous l'angle exclusif de la coopération au développement, alors qu'un avenir s'y jouait et qu'il

y avait des techniques à y apprendre. Ce constat a du reste été tiré par la Chine qui n'a pas manqué d'investir massivement sur ce continent depuis plusieurs années. «

Nos établissements d'enseignement supérieur et de recherche, soutenus par l'Union européenne, établissent petit à petit des partenariats avec leurs homologues africains notamment au travers de programmes tels qu'«Erasmus+».

Monsieur le Ministre-Président, qu'en est-il du soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la mobilité étudiante avec l'Afrique? Avez-vous des chiffres sur le nombre d'étudiants qui recourent aux dispositifs d'aide et de soutien pour poursuivre une partie de leur cursus en Afrique? Quel est le ratio entre ce soutien et les moyens dévolus à la coopération au développement? Pouvez-vous d'ailleurs établir une frontière précise entre la collaboration universitaire et la coopération?

Un chapitre de la note de politique internationale est intitulé *«Réinventer nos relations avec l'Afrique»*. Il suggère quatre objectifs: créer une chaire universitaire d'économie des pays d'Afrique; s'ouvrir à des domaines africains originaux; encourager la mobilité réciproque des innovateurs et favoriser la circulation des artistes et entrepreneurs africains. Ces objectifs sont fort larges. Avez-vous les moyens d'évaluer leur mise en œuvre? Est-ce que WBI ne devrait pas être plus précis et plus ambitieux en la matière?

M. Rudy Demotte, ministre-président, chargé de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, l'article auquel vous faites référence a également retenu mon attention. C'est un sujet qui nous interpelle, l'Afrique étant un continent que nous ne pouvons pas déconsidérer.

L'intérêt de nos établissements de l'enseignement supérieur et de nos étudiants pour l'Afrique n'est pas neuf. Dès les années 1980-1990, les partenariats avec des établissements africains se sont révélés nombreux et dynamiques. Je citerai par exemple le partenariat conclu entre la faculté agronomique de Gembloux et l'École normale supérieure d'agronomie de Thiès, au Sénégal, qui permettait à de jeunes étudiants de vivre une première expérience africaine. Contrairement à ce que l'article pourrait laisser entendre, les partenariats sont donc déjà anciens. Aujourd'hui, les moyens européens et ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles viennent avant tout accroître leurs ambitions.

Pour revenir précisément au thème de vos préoccupations, c'est l'Agence francophone pour l'éducation et la formation qui est chargée de promouvoir le programme «Erasmus+». Le Bureau international de la jeunesse (BIJ), de son côté, gère les programmes internationaux en dehors du cadre scolaire. Chaque année, plus de 5 000 jeunes adultes bénéficient de ces financements pour des expériences à travers le monde. Un

de ces programmes soutient spécifiquement les échanges avec des jeunes d'Afrique francophone. Les projets y sont construits autour d'un thème commun et peuvent déboucher sur une réalisation concrète: théâtre, vidéos, expositions, créations collectives, etc. Mais au-delà, de nombreux établissements de l'enseignement supérieur incitent déjà leurs étudiants à réaliser leurs stages à l'étranger, notamment en Afrique. L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) finance 140 bourses de voyages destinées aux étudiants qui étudient en Wallonie et à Bruxelles et qui ambitionnent de fonder un mémoire sur un séjour de terrain dans le Sud.

Chaque année, WBI et l'Association pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger (APEFE) accueillent en moyenne une quinzaine de stagiaires issus de nos universités et souhaitant améliorer leur connaissance du continent africain. Parallèlement, grâce au mécanisme des bourses, c'est plus d'une cinquantaine d'étudiants et de chercheurs africains qui rejoignent nos universités et hautes écoles.

Vous avez raison de souligner qu'il n'y a aucune frontière entre coopération et collaboration. Tous les programmes financés par WBI sont basés sur des partenariats dont l'objectif est le développement. Nous préférons donc parler de «coopération» – j'insiste sur le trait d'union –, c'est-à-dire travailler ensemble. Les mots collaborer et coopérer ont la même signification, si je m'en réfère à leurs racines latines.

Vous évoquez le chapitre «*Réinventer nos relations avec l'Afrique*» de la note de politique internationale. Sans tirer un bilan exhaustif de cette législature, j'épinglerai la révision des processus de commission mixte. La nouvelle formule permet de renforcer la qualité des partenariats, désormais appuyés sur une vision partagée des enjeux de développement pour les deux parties. Ils permettent une meilleure prise en compte des domaines africains originaux.

Pour ce qui est de l'organisation d'une chaire universitaire d'économie des pays d'Afrique, sa finalisation demeure tributaire de la détermination d'un format adéquat. En effet, considérant les contraintes matérielles et des personnes, il pourrait s'agir d'un module de formation, de l'accueil de conférenciers et de visiteurs ou encore d'un projet ponctuel.

Enfin, s'agissant des entrepreneurs, l'APEFE expérimente depuis peu un programme qui s'intitule «Entre pairs» et qui vise la mise en relation des PME wallonnes et africaines.

Tous ces programmes sont systématiquement évalués en cours de cycle. En outre, WBI procède régulièrement à des enquêtes de satisfaction auprès des bénéficiaires, car nous veillons à une concentration géographique et sectorielle en application de la note de politique internationale. Je ne pense pas que ces objectifs soient trop larges

ou insuffisamment précis. Définis dans un cadre de partenariat fort, ils sont soumis au triple critère de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience. Le reste est une question de mise en concordance des ambitions au regard des différentes priorités et des moyens budgétaires.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH). – Je me réjouis que nos établissements collaborent avec l'Afrique. Ce travail est soutenu par la Fédération et l'Union européenne. Je salue également nos étudiants qui, tous jeunes qu'ils sont, décident de consacrer une partie de leur avenir à la découverte des terres africaines. Pendant longtemps, la Chine a constitué un pôle de développement. Les jeunes Belges et Européens se rendaient en Chine et apprenaient le chinois. Ce même phénomène se produit désormais avec l'Afrique.

Selon moi, il conviendrait toutefois de consolider ce soutien. Il faut non seulement accompagner ces établissements et ces jeunes, mais également stimuler et donner l'envie de se rendre sur place. Ce phénomène marquera les décennies à venir. Il est dès lors important que notre jeunesse et nos établissements renforcent encore leur présence sur place, notamment par l'intermédiaire du patrimoine francophone que nous partageons.

1.4 Question de Mme Hélène Ryckmans à M. Rudy Demotte, ministre-président, chargé de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, intitulée «Objectifs et moyens d'action pour les droits des femmes à la suite de la suppression du ministère des droits des femmes»

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, je vous avais interrogé le 10 décembre 2018 sur l'avenir des compétences relatives aux droits des femmes. Dans votre réponse, vous expliquiez que le gouvernement n'avait pas encore réellement décidé de l'allocation des moyens anciennement octroyés au cabinet Simonis et de la répartition des différentes compétences entre les ministres du gouvernement. Les choses ont-elles avancé? Où et comment seront répartis les douze effets multiplicateurs de référence (EMR) que vous aviez cités? Quels sont les moyens attribués à la cellule «Droits des femmes»? Quelles actions avez-vous prévu de mener pour poursuivre les politiques transversales et spécifiques relatives aux droits des femmes? Les deux piliers de l'intervention en matière de droits des femmes doivent, à mon sens, persister.

Vous avez précisé que Mme Simonis serait, sous votre responsabilité et sans autonomie, chargée des relations avec les acteurs de la société civile. Quels politiques et projets avez-vous déterminés, sont-ils en cours ou verront-ils le jour d'ici la fin de la présente législature? Enfin, l'action d'Alter Égales va-t-elle être poursuivie? À la suite de la dernière présentation – qui a eu lieu

à la fin du mois de novembre et à laquelle je n'ai malheureusement pas pu assister – de la troisième année de rapportage sur le thème du droit à être représenté, je n'ai pas trouvé sur le site internet les résultats des recommandations de cette année et le sujet choisi pour l'an prochain. Qu'en sera-t-il, puisque cinq thématiques étaient prévues pour les cinq années de législature?

M. Rudy Demotte, ministre-président, chargé de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, je tiens tout d'abord à apporter une petite précision relative à l'intitulé de votre question; il est évident, comme chacun ici l'a certainement compris, que cette formulation est un raccourci et que le ministère des Droits des femmes n'est pas supprimé. Nous avons dû apporter des modifications à travers l'arrêté de répartition des compétences et je reviendrai sur les questions qui en découlent. Pour apporter une réponse claire et globale à votre question, les actions pour les droits des femmes qui seront menées d'ici la fin de la législature s'inscriront dans la continuité des mesures instaurées par Mme Simonis qui exercera désormais, comme vous l'avez indiqué, une fonction transversale d'ambassadrice auprès de la société civile; elle devra également remettre des avis d'initiative sur des projets en cours dans les mois à venir.

Pour ma part, j'ai en premier lieu l'intention de faire aboutir le projet de décret relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes, dont l'objectif consiste à apporter un soutien financier pérenne aux associations et organismes actifs dans ce domaine par l'établissement de conventions pluriannuelles. Un budget annuel de 400 000 euros a été réservé à cet effet. Par ailleurs, ce décret entend fournir une réponse structurée et intégrée au problème des violences en instaurant en Fédération Wallonie-Bruxelles un comité de coordination et de lutte contre les violences faites aux femmes. Ce comité sera composé de représentants des administrations compétentes et d'acteurs issus des secteurs associatifs ou académiques concernés par cette problématique.

J'aurai également à cœur de poursuivre l'assemblée participative pour les droits des femmes, Alter Égales. Cette dynamique, qui donne aux associations féminines et féministes un lieu d'expression et d'échange directement articulé avec le monde politique, a été citée en exemple lors de la réunion plénière tenue en février dernier. Les dernières sous-commissions de travail relatives à la thématique du droit de disposer de son propre corps seront installées avec le concours des ASBL coupoles: le Conseil des femmes francophones, les Femmes prévoyantes socialistes et Vie féminine. Les modalités de travail seront certainement adaptées pour assurer la continuité malgré la fin de législature. L'appel à projets, quant à lui, sera lancé dans le courant de ce mois.

Par ailleurs, l'appel à projets «Égalité et mixité dans le sport en Fédération Wallonie-

Bruxelles» – thématique dont je me préoccupe depuis presque une décennie, puisque j'ai été à l'origine des premiers programmes en la matière –, en relation avec la promotion des sports mixtes, ainsi que l'appel relatif à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle dans le secteur de la jeunesse, vont être lancés au début de février, en collaboration avec le ministre des Sports, M. Madrane.

Je tiens également à assurer la continuité du travail mené avec le ministre Marcourt sur l'intégration des questions de genre dans la formation initiale, mais également dans la formation continue des professionnels issus du secteur de l'enseignement supérieur. Quatre groupes de travail composés de représentants de l'enseignement supérieur et de la société civile vont être constitués tout prochainement pour émettre des recommandations en vue d'intégrer les questions de genre dans quatre secteurs de l'enseignement: les médias – dont vous mesurez l'importance dans la réflexion sur les différentes thématiques en cours –, le juridique, le psychosocial, mais aussi le médical.

Sur le plan budgétaire, comme vous le savez, un amendement parlementaire de la majorité a été apporté en séance plénière pour réduire les crédits de cabinets qui relevaient de Mme Simonis. Cette réduction a été opérée à concurrence des moyens nécessaires pour permettre la reprise de toutes ses compétences. Un tiers de l'enveloppe des crédits de cabinet a ainsi été maintenu et est affecté à la création de la cellule «Droits des femmes» et «Égalité des chances», au sein même de mon cabinet. Par ailleurs, vous avez pu constater lors des débats sur le budget 2019, que l'intégralité des budgets prévus pour le financement des politiques d'égalité, attachées désormais à mes départements, a été maintenue et même revue à la hausse. Cette augmentation est significative par rapport à 2018. C'est, selon moi, un signal très important donné aux actrices et acteurs de terrain. Voilà qui, je le pense, est de nature à vous rassurer sur la pérennité de cette priorité sociétale de notre gouvernement et, par devers lui, de notre institution, la Fédération Wallonie-Bruxelles

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Votre réponse, Monsieur le Ministre-Président, me rassure d'un certain point de vue, mais fait surgir aussi d'autres interrogations. Elle me rassure parce qu'un certain nombre de projets déjà sur les rails restent bien d'actualité et vous nous donnez davantage de précisions sur l'intégration du genre dans la formation initiale et continue. Les autres sujets, par exemple le décret relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes, nous étaient connus puisque Mme Simonis avait trouvé intéressant que le comité d'avis puisse se pencher sur son avant-projet.

En revanche, trois éléments suscitent de nouvelles interrogations. Vous avez beau dire que le ministère des Droits des femmes n'est pas suppri-

mé, il n'existe plus. J'en veux pour preuve – ou alors il faudrait les changer les intitulés – qu'il me semble que vos compétences, vos titres attachés et le nom de cette commission n'évoquent pas les droits des femmes.

M. Rudy Demotte, ministre-président, chargé de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Mes compétences ont été modifiées et reprennent ce titre.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Dont acte. Il serait utile, pour une question de visibilité, que notre commission l'intègre également. Un autre élément important, et que vous n'évoquez pas, est tout le travail de suivi sur le *gender budgeting* et le *gender mainstreaming*. Vous me citez des projets spécifiques, intéressants, importants bien sûr, mais le travail de fond sur l'approfondissement de la prise en compte transversale des questions de genre dans l'ensemble des politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles doit absolument être poursuivi, complété, concrétisé. À mon sens, nous sommes encore loin du compte même si la ministre Simonis, en son temps, avait appliqué des indicateurs de genre à l'ensemble des allocations budgétaires.

Le constat qu'elle dressait juste avant de quitter ses fonctions ministérielles consistait à dire qu'il fallait encore affiner et qu'il restait un travail conséquent à mener, car 65 % des allocations budgétaires – chiffre que je cite de mémoire – restaient encore à définir, pour déterminer si oui ou non ils étaient sensibles au genre et, le cas échéant, s'ils pouvaient être à l'origine d'inégalités ou de distorsions à corriger, si tant est qu'elles existent. Nous attendons – tout comme les associations féministes – la poursuite de ce travail en Fédération Wallonie-Bruxelles, même si nous disposons d'une longueur d'avance. Toutefois, il s'agit de conserver cet élan.

Troisième et dernier élément: je suis surprise, en particulier, du projet d'Alter Égales. Vous citez les rapports et recommandations de l'année précédente comme le droit à pouvoir disposer de son corps. Qu'en est-il des recommandations et des suggestions du thème de cette année, le droit à être représenté, choisi en novembre 2017? Là, à mon sens, nous sommes en présence d'un véritable hiatus. J'entends bien que cela va être fait. Lorsque ce sera le cas, il faudra mesurer le décalage engendré par ce léger retard par rapport aux attentes.

M. Rudy Demotte, ministre-président, chargé de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Pour répondre très clairement et de manière complète, nous allons poursuivre la politique relative au *gender budgeting* et aux tests de genre menée par Isabelle Simonis. J'ai dit que je m'inscrivais dans une politique de continuité, ce qui signifie que j'emprunterai le même chemin que Mme Simonis, en suivant les propositions d'Alter égales.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Je vous remercie de rester attentif au thème en cours, celui du droit à être représenté. Les élections communales sont derrière nous et les autres élections se profilent. Il y a donc un travail à faire pour aboutir à des résultats, à travers de la sensibilisation et des recommandations précises, pour une représentation plus équilibrée et paritaire des hommes et des femmes dans les instances de décision, ce qui n'est pas encore le cas. J'entends également que vous allez poursuivre le *gender mainstreaming*. Je suis un peu dans la confusion sur les effectifs affectés à la cellule «Droits des femmes». Parmi les douze personnes prévues, quatre restent actives dans cette cellule, les autres étant affectées auprès des ministres ayant repris les compétences de Mme Simonis. Ai-je bien compris?

M. Rudy Demotte, ministre-président, chargé de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Plusieurs éléments sont à prendre en considération. Cette répartition nous permettra de remplir les mêmes tâches précédemment remplies par le personnel qui était en place auprès de Mme Simonis. En d'autres termes, une partie de son cabinet travaillait par exemple sur des matières liées à l'éducation et à l'enseignement de promotion sociale. Une autre partie des effectifs était affectée à des tâches logistiques. Je n'en ai pas besoin dans mon cabinet, en ayant déjà. Nous aurons donc suffisamment de ressources pour mener à bien toutes les missions qui étaient affectées à Mme Simonis, dans le secteur de l'égalité des chances, et singulièrement, du droit des femmes.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Les moyens attribués pour les autres compétences de Mme Simonis sont-ils également affectés? Je m'adresse ici au Ministre-Président chargé de la coordination du gouvernement: comment les douze EMR sont-ils répartis? Vous en disposez de quatre pour assurer les tâches. Qu'en est-il des huit autres, pour les autres tâches, au sein des autres ministères? En clair, qu'en est-il de la répartition des compétences de Mme Simonis?

M. Rudy Demotte, ministre-président, chargé de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – En l'occurrence, chacun va reprendre les compétences de Mme Simonis, avec le personnel qui y était affecté. C'est dans ce contexte que la répartition s'est faite. Il me semblait que, par déduction de ce que j'avais expliqué, c'était clair.

1.5 Question de Mme Hélène Ryckmans à M. Rudy Demotte, ministre-président, chargé de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, intitulée «Enquête de l'AJP "Être femme et journaliste en Belgique francophone"»

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – L'Association des journalistes professionnels

(AJP) vient de rendre publics les résultats de l'enquête réalisée par deux chercheuses de l'Université libre de Bruxelles (ULB) et de l'Université de Mons (UMons). Les résultats de cette enquête sont édifiants. Les femmes ne représentent que 35 % des effectifs des médias généralistes; pourtant, la parité est presque atteinte parmi les journalistes les plus jeunes.

Lors des entretiens réalisés, les directions réfutent un quelconque impact du genre dans les recrutements. Pourtant, force est de constater une différence importante. Comment l'expliquer? Il apparaît par ailleurs que peu de femmes font partie desdites directions et qu'elles manqueraient même, d'après les directions interrogées, de volonté pour progresser dans la hiérarchie, ne postulant pas ou refusant des postes plus importants.

Au fil du temps, donc, la parité s'étirole. Je vous signale d'ores et déjà que j'interpellerai également le ministre Marcourt sur les politiques à mener pour corriger la trajectoire et pour inciter les femmes à persévérer dans leur carrière et à gravir les échelons hiérarchiques. Monsieur le Ministre-Président, je vous interroge, vous, sur le respect du droit des femmes, car les résultats de cette enquête sont inquiétants sur ce point aussi.

Interpellés quant à la faible représentation des femmes, notamment au sein des directions, certains directeurs estiment que leur poste nécessite une certaine «masculinité». Ils sont en plein cliché. Pour aller encore plus loin dans le stéréotype, ils ajoutent qu'il faut être «dur», «clair» et «pas sensible» pour se maintenir à de tels postes.

Paradoxalement, ils reprochent aux femmes qui occupent de tels postes d'être des bulldozers. Pensez-vous la même chose des directeurs? Ce faisant, ne développent-ils pas une énième remarque sexiste? J'estime être en droit de me poser la question. Même chose quand je lis que les femmes sont plus sensibles, ce qui pose des problèmes avec leur hiérarchie. Pourtant la hiérarchie estime qu'elles sont tout de même de bons petits soldats, utiles dans certaines rubriques.

Je crois rêver, ou plutôt cauchemarder, puisque 53 % des journalistes femmes déclarent avoir été victimes de discrimination liée à leur genre, 40,5 % disent avoir été victimes de harcèlement moral et 5 % affirment avoir été victimes de harcèlement sexuel. De leur côté, les hommes perçoivent peu ou banalisent ces formes de discrimination ou de harcèlement.

Des pistes ont été proposées, comme des formations en négociation ou en management. Cependant, le secteur compterait surtout sur l'autorégulation.

Force est de constater que l'affaire Weinstein et le mouvement #MeToo font émerger une nouvelle génération moins permissive et ont permis de mettre fin de la loi du silence. Ainsi, un groupe de femmes du journal «*Le Soir*» s'est rassemblé pour

évoquer des cas problématiques; il a proposé un guide de bonnes pratiques dont presque toutes ont été mises en place par la rédaction en chef: féminiser les noms de métier, féminiser les illustrations, faire appel à des expertes...

La Fédération internationale des journalistes (FIJ) appelle à mettre fin au mur du silence dans la profession. Elle note l'importance d'informer les étudiants en journalisme sur les conditions de travail. L'AJP sera le relais de l'étude et de solutions auprès des rédactions.

Monsieur le Ministre-Président, j'imagine que vous avez pris connaissance des résultats de l'étude de l'AJP. Qu'en dites-vous? Quelles sont les actions que vous entendez proposer auprès des médias de services publics? N'est-il pas important que le politique prenne des mesures favorisant, voire imposant, des procédures qui permettent de briser le silence et qu'il instaure des mesures pour mettre un terme à des comportements sexistes et discriminants? Quelles sont les mesures d'autorégulation existantes et quel est leur impact? Si l'autorégulation peut être encouragée, quelles mesures peuvent être prises pour évaluer ce qui est mis en place? Comment pouvez-vous vous assurer que l'autorégulation soit favorisée et, au-delà de cela, quelles dispositions étudiez-vous pour systématiser la chose?

M. Rudy Demotte, ministre-président, chargé de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – L'enquête sur la carrière des femmes journalistes a été commandée par l'AJP dans le cadre d'une convention pluriannuelle conclue avec les cabinets des ministres Jean-Claude Marcourt et Isabelle Simonis. J'ai évidemment pris connaissance des résultats de cette étude menée par les deux chercheuses de l'ULB et de l'UCLouvain. L'étude a été présentée le 14 décembre dernier dans les locaux du gouvernement. Les constats que l'étude dégage ne manquent effectivement pas d'interpeller.

L'étude relève ainsi que la précarité de l'emploi et le manque de perspective et d'évolution constituent de véritables freins au métier de journaliste – une manifestation du plafond de verre. Ces freins existent tant pour les hommes que pour les femmes, mais ces dernières les vivent avec plus d'acuité encore. En toile de fond, l'étude pointe les efforts toujours bien présents de la société patriarcale comme un obstacle à l'émancipation des femmes. Les femmes sont ainsi particulièrement affectées par le poids de la charge mentale qui résulte de l'obligation de combiner vies professionnelle et familiale. 40 % des femmes journalistes n'ont pas d'enfants contre seulement 24 % des hommes. De la même façon, 40,5 % des femmes ont été victimes de harcèlement moral contre 25 % des hommes. Les femmes sont également 11 % à avoir subi des actes de harcèlement sexuel alors que les hommes n'évoquent pas ce type d'agression.

Les deux panels organisés lors de la journée de présentation de l'étude ont permis de constater que le journalisme n'est pas le seul secteur où existent des différences genrées et des violences organisationnelles. Les représentations des experts dans le secteur de la recherche, dans le monde politique et au sein du barreau mettent en avant les mêmes inégalités salariales, les mêmes difficultés à progresser dans la carrière et la même présence du sexisme – sujet encore tabou ou, au contraire, banalisé.

Face à ces constats, l'AJP a formulé différentes recommandations, parmi lesquelles la réalisation d'une campagne de sensibilisation de deux ans visant à améliorer les conditions de travail des hommes et des femmes journalistes et à mieux armer les femmes pour réagir aux questions de sexisme et de harcèlement. Cette mesure passera nécessairement par une sensibilisation des responsables de rédaction à ces questions. Ces actions seront notamment réalisées dans le cadre du renouvellement pour deux ans de la convention entre l'AJP, le ministre Marcourt et moi-même.

Il est capital d'inciter les rédactions à mettre en œuvre ces dispositifs qui doivent enrayer les discriminations et évaluer régulièrement les initiatives déployées. Toutefois, l'ambition implique au préalable une réelle prise de conscience des disparités entre hommes et femmes et une volonté ferme de changer les mentalités empreintes d'une dominante patriarcale qui contribuent à orienter, de manière souvent insidieuse, la société et les différentes sphères d'activités professionnelles.

La lutte contre les comportements sexistes à tous les niveaux et le changement de mentalités conditionnent son succès et constituent donc un travail de longue haleine. Dans le cadre des compétences communautaires, il s'agit d'actionner un levier de sensibilisation aux questions de l'égalité entre les hommes et les femmes, dès le plus jeune âge, en privilégiant la mixité de tous les niveaux et en renforçant la formation des professionnels.

Ces objectifs qui ont constitué le fil rouge de la législation et des politiques menées dans le cadre des plans d'action relatifs à l'égalité entre les hommes et les femmes ou de lutte contre les violences sexistes s'inscrivent donc clairement dans la perspective que je viens de décrire.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Soutenir une campagne de l'AJP dans le cadre de la nouvelle convention est important. Une des conditions est en effet la volonté ferme de changement. Certes, il faut agir sur les racines du patriarcat dès la plus tendre enfance, et la Fédération Wallonie-Bruxelles s'y emploie. Dans le secteur des médias, des incitants doivent être instaurés pour accompagner cette volonté de changement au sein des rédactions. La Fédération Wallonie-Bruxelles dispose d'un certain nombre d'outils intéressants pour aider ce processus tant attendu par les femmes journalistes. Vous avez raison de rappeler

que de nombreux hommes aussi sont demandeurs d'un équilibre de genres dans leur rédaction. Pas tous malheureusement... Il faut donc mettre en œuvre les outils de recommandation plus fermes qui sont à votre disposition.

1.6 Question de Mme Hélène Ryckmans à M. Rudy Demotte, ministre-président, chargé de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, intitulée «Élections en République démocratique du Congo»

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Cette question a été déposée le 18 décembre 2018. Je tiendrai compte des événements intervenus depuis lors dans le développement oral de ma question.

La préparation de la triple élection a suscité de vives inquiétudes. Avec plus de 24 mois de report, les élections présidentielles, nationales et provinciales prévues le 23 décembre pourraient s'avérer historiques. Il s'agirait en effet d'une première transmission organisée du pouvoir depuis l'indépendance de 1960. D'ores et déjà, elle ne peut cependant être qualifiée de pacifique, des incidents et des assassinats ayant déjà entaché la préparation de ce scrutin.

De graves craintes existaient quant à la tenue du scrutin – finalement reporté d'une semaine – ainsi qu'à l'éclatement de troubles ou de contestations de ce scrutin eu égard au travail de la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Celle-ci avait assuré que le matériel de vote serait déployé dans les temps, que la formation du personnel des bureaux de vote a été accélérée et que le nom du successeur de Joseph Kabila serait connu le 25 décembre. Entre-temps, la CENI a décidé le report au mois de mars des élections dans les provinces du Nord-Kivu et du Mai-Ndombe, évoquant le virus Ebola ainsi que des violences communautaires. Les réseaux sociaux ont été fermés depuis la fin du vote.

L'absence d'observateurs internationaux reconnus sur le terrain, la divulgation de faits de fraudes dans l'enregistrement des électeurs, la destruction de machines à voter – à 10 jours du scrutin, un incendie aurait ravagé l'un des principaux entrepôts de la commission électorale, détruisant des machines de vote électronique destinées à la capitale Kinshasa –, le risque que les machines à voter ne soient pas acheminées en temps opportun et les arrestations arbitraires – des militants pacifiques sont régulièrement arrêtés à Lucha, par exemple – font craindre le pire. La CENI a finalement reporté l'annonce des résultats, déclarant qu'elle n'avait pu procéder qu'à la moitié du dépouillement à ce stade.

Monsieur le Ministre-Président, quelle est votre analyse de la situation actuelle en République démocratique du Congo (RDC)? Quelles sont les éventuelles mesures prises par votre gou-

vernement et par Wallonie-Bruxelles International (WBI) sur place?

M. Rudy Demotte, ministre-président, chargé de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Vous comprendrez que je m'exprime ici sur une situation susceptible d'évoluer à tout moment. De plus, je le fais dans un contexte où le déficit d'informations fiables et vérifiées est la règle, compte tenu de la décision des autorités congolaises de couper les communications internet et l'envoi de SMS depuis le 31 décembre. Soyons clairs: la fermeture d'internet et des systèmes de messagerie instantanée ainsi que de la fréquence de Radio France internationale nous interpelle et ne semble pas compatible avec la démocratie. C'est un euphémisme.

Comme j'ai dû le faire à plusieurs reprises ces quatre dernières années, je condamne une fois de plus ces restrictions de l'échange d'informations et les atteintes à l'indépendance des médias en République démocratique du Congo. Je partage votre analyse et déplore les dysfonctionnements qui ont émaillé la préparation du processus électoral et qui se sont poursuivis tout au long des opérations de vote, et ce, à l'échelle du pays.

Cependant, il ne faut pas moins souligner le point positif que constitue la tenue même de ces élections sans aide financière extérieure. Même si je déplore l'exclusion des observateurs européens, les déclarations préliminaires déposées ce 2 janvier, tant par le forum des commissions électorales des pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe que par l'Union africaine, indiquent que les irrégularités constatées ne sont pas de nature à remettre en cause le résultat qui sera issu des urnes. Le chaos annoncé par plusieurs observateurs n'a pas eu lieu. Nous devons nous en réjouir et surtout féliciter le peuple congolais pour son engouement et sa gestion pacifique de ce moment essentiel de démocratie.

Nous ne disposons que de très peu d'informations à ce stade du dépouillement. Aucune manipulation ne sera tolérée sur les résultats: ces derniers devront être le reflet exact du vote des Congolais. Notre capacité à poursuivre une relation bilatérale riche et intense avec la République démocratique du Congo basée sur le partenariat et la confiance sera déterminée par l'acceptation de ces résultats par les Congolais.

Enfin, je vous confirme que toutes les dispositions ont été prises en parfaite entente avec l'ambassade de Belgique pour assurer la sécurité des personnels de la délégation Wallonie-Bruxelles et de l'Association pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger (APEFE), tant à Kinshasa qu'à Lubumbashi et dans le Congo central.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, je ne peux bien entendu que vous soutenir dans votre dénonciation de la

fermeture de l'espace médiatique. Je pense par exemple au refus des autorités congolaises d'autoriser la présence des équipes de la RTBF pour couvrir les faits. Par ailleurs, les rapports des observateurs africains sont évidemment importants; le déploiement d'observateurs nationaux, notamment de témoins issus de la Conférence épiscopale nationale du Congo, montre bien la maturité et la conscience politiques des citoyens congolais ainsi que leurs attentes vis-à-vis de ces élections à triple échelle.

Vous avez indiqué que les élections en elles-mêmes ont été épargnées par le chaos; j'ose espérer qu'il en ira de même après l'annonce des résultats si des manipulations devaient être mises au jour. Il est évidemment prématuré de se prononcer à ce sujet, mais il serait alors difficile de démêler le vrai du faux.

1.7 Question de Mme Hélène Ryckmans à M. Rudy Demotte, ministre-président, chargé de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, intitulée «Recrutements au sein de WBI»

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Le gouvernement a décidé, le 19 décembre dernier, de procéder à l'engagement d'une série de contractuels au sein de Wallonie-Bruxelles International (WBI). Monsieur le Ministre-Président, pouvez-vous faire le point sur ces engagements? Quand seront-ils finalisés? Où les personnes engagées seront-elles affectées? Quelle est l'évolution du nombre des personnes en poste dans les différentes délégations et quel est leur profil?

En parallèle à ces engagements, des agents sont recrutés localement et placés sous l'autorité de l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEX) dans une série de délégations. Pouvez-vous préciser le cadre réglementaire de ces engagements? Combien de personnes sont recrutées et pour quels postes? Pourquoi recourir à l'engagement de personnel local? Comment celui-ci se justifie-t-il, notamment dans le cadre des délégations multiservices?

De tels recrutements ne seraient-ils pas de nature à menacer le nécessaire équilibre existant entre les deux piliers de la politique internationale, les fonctions économiques d'une part et les fonctions culturelles, sociopolitiques et de recherche scientifique d'autre part? Comment envisagez-vous l'avenir?

M. Rudy Demotte, ministre-président, chargé de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, votre question, quoique courte, comporte plusieurs volets. Tout d'abord, de manière générale, je rappelle que les besoins de recrutement au sein de WBI font l'objet d'un plan annuel de recrutements et de promotions qui est soumis à la validation des deux ministres-présidents qui exercent la tutelle sur

l'organisme. Ce document est visé au préalable par l'Inspection des finances. Ensuite, les ouvertures de postes que vous évoquez et qui ont fait récemment l'objet de décisions des deux gouvernements, relèvent des plans budgétaires de 2017 et 2018 qui évoquaient deux engagements jugés nécessaires pour le bon fonctionnement de WBI, s'agissant de fonctions stratégiques nécessitant une expertise dans les domaines identifiés par les profils de fonction, à savoir, d'une part, un directeur de la communication et, d'autre part, un expert Ecofin pour la délégation Wallonie-Bruxelles près l'Union européenne. Dans l'intervalle, tenant compte des soldes budgétaires identifiés, de l'état du cadre de l'organisme et des synergies renforcées entre WBI et l'Association pour la promotion de l'enseignement et de la formation à l'étranger (APEFE), les deux gouvernements ont reconnu l'intérêt pour WBI de disposer d'un renfort de son expertise dans les différentes politiques de coopération avec le Sud, au travers d'un engagement contractuel supplémentaire dans ces thématiques.

Ces trois engagements feront bien entendu l'objet d'un strict suivi des procédures prévues par le statut, à savoir un appel à candidatures par voie de presse et la supervision de l'épreuve par un jury composé notamment d'experts extérieurs. Nous respectons ainsi scrupuleusement le prescrit réglementaire sur les conditions d'engagement de personnel contractuel. Ensuite, s'agissant de personnel des délégations vers l'étranger, le cadre de la carrière extérieure est fixé à 24 équivalents temps plein. Un concours diplomatique sera lancé dans les prochaines semaines par le SELOR, pour constituer une réserve statutaire de recrutement. Quant au personnel local, il est stable et compte 116 unités.

Enfin, au sujet de l'architecture de nos réseaux à l'étranger, dans le cadre de la réflexion liée au positionnement, les deux gouvernements ont rappelé, en mars 2018, la nécessité de chercher les meilleures formules pour mutualiser les ressources à l'étranger, sachant que cette volonté affirmée, tant dans les déclarations de politique que dans la note de politique internationale, vise une efficacité optimale dans les services que nous voulons proposer à nos opérateurs. En ce sens, d'ailleurs, outre les représentations multiservices confirmées à Pékin, à Tunis, à Londres, à New York – ces deux dernières étant des expériences pilotes lancées par les deux gouvernements dès mars 2012 –, il a été décidé d'en créer une nouvelle à Kigali.

Depuis de nombreuses années, WBI a misé sur son réseau, mais également sur la capacité de son personnel local souvent fidèle et extrêmement militant, dans l'acceptation la plus positive du terme. Dans les différentes initiatives, l'ensemble des équipes est coordonné par un seul diplomate expatrié, délégué général ou conseiller économique ou commercial. Pourquoi en effet, lorsqu'un besoin ou une opportunité spécifique

apparaît, devrait-on se priver d'étendre notre périmètre international, et ce, à moindre coût et dans le respect des compétences de chacune des entités?

Ces dispositifs correspondent d'ailleurs à ce qui a été développé par le précédent gouvernement. Si l'objectif vise à étendre nos réseaux et permet de renforcer la cohérence de nos moyens et de nos ressources, ils feront l'objet d'une évaluation formelle et documentée pour vérifier la pertinence du modèle, tel que prévu dans la troisième note de politique internationale.

Parallèlement, WBI va élaborer une proposition pour globaliser le modèle de collaboration et structurer les relations entre réseaux autour du principe d'interopérabilité en rappelant clairement les responsabilités de chacun. En effet, si le responsable de poste a un rôle de coordination opérationnelle, chaque administration garde toutefois la pleine maîtrise de ses ressources et des priorités qu'elle fixe.

Madame la Députée, je peux donc entendre les craintes de voir altérée l'image de compétence portée sur la scène internationale par la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais je veux vous rassurer quant à ma volonté de la renforcer en étendant notre présence à travers différentes formules. Nous répondons ainsi aux souhaits de nos opérateurs culturels, académiques et scientifiques de disposer de plus de points focaux à travers le monde. À ce propos, je m'en voudrais d'omettre de citer également nos forces sectorielles expatriées, à savoir le réseau des agents de liaison scientifique, les attachés de liaison académique et culturelle et tous nos ambassadeurs bénévoles. Je n'oublie pas la force que constitue ce réseau diplomatique. En témoigne notre décision de créer deux nouveaux postes à Buenos Aires et à Bogota. Les enseignements de ces dispositifs intermédiaires pourront, si nos analyses le confirment, alimenter les futures décisions d'ancrage diplomatique accru dans ces postes.

En synthèse, la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a jamais été aussi présente et active sur le plan international au bénéfice de nos opérateurs. Que ce soit par l'intermédiaire de nos délégations générales, de nos représentations multiservices, de nos réseaux sectoriels ou de nos agents locaux collaborant au sein des bureaux économiques et commerciaux, nous intensifions notre force de frappe et nous portons haut nos compétences et nos couleurs dans des zones nouvelles et ce, avec une parfaite maîtrise des coûts et dans une interaction positive des différentes structures expatriées qui ne dénature en rien notre ADN.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour votre réponse concernant ces recrutements et le respect évident de toutes les règles à cet égard. Merci également d'avoir annoncé l'ouverture du

concours de recrutement au SELOR, concours que nous attendons depuis de très longs mois.

Je suis plus dubitative à propos de vos éléments de réponse concernant les délégations multiservices. En effet, comme le rappelle la note de politique internationale (NPI), il n'existe que deux délégations multiservices pilotes et l'extension de ce mécanisme ne peut avoir lieu qu'après évaluation. Il me semble donc que l'on met la charrue avant les bœufs, car cette évaluation n'a vraisemblablement pas eu lieu. Dans le cas contraire, il serait intéressant que nous puissions disposer de ses résultats.

J'attire également votre attention sur la question de la légitimité de titres et fonctions que certains prétendent avoir pour accéder à l'un ou l'autre poste. Peut-être connaissez-vous cette pratique que je qualifierais d'interpellante pour employer un euphémisme. Je n'en dirai pas plus à ce stade, mais il est important de rappeler les règles relatives à la représentation diplomatique de nos entités. Cela permet en effet de maintenir l'état d'excellence de ce réseau.

Mme la présidente. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h55.*